

## VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MAI 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 22 mai 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 –	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 –	25 –
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 –
6 – FAUCONET David	13 –	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

**Excusés** : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; Michelle FAVRE (pouvoir à Anne CONAND) ; Stéphanie DURET (pouvoir à Chantal PIAGET) ; Alexia CEFALU (pouvoir à Emilie VITTON) ; Lucie TEIXEIRA ; Mohamed FETTAH ;

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

N° 22-05-2023/19

#### AUTORISATION DE CESSION DE LA PARCELLE AI117 MONTEE DU FORT/RUE ANTOINE BORREL

**Rapporteur** : Yves PAVILLET

La Ville de Montmélian a lancé fin 2021 une consultation de promoteurs pour la réalisation d'une opération sur le secteur de projet, situé entre la montée du Fort et la rue Borrel à l'arrière de la vieille ville, secteur ayant fait l'objet d'une servitude de projet au PLU et intégrant l'emprise de l'ancienne maison de retraite acquise par l'EPFL de la Savoie.

A l'issue de la consultation, c'est le projet de la Savoisienne Habitat qui a été retenu et il convient désormais d'envisager la cession de la parcelle AI117, propriété de la Ville, terrain non bâti d'une surface de 2141 m<sup>2</sup>.

L'offre de Savoisienne Habitat s'élève à 325 000 euros HT.

France Domaines, par avis du 3 avril 2023, a estimé le bien à 310 500 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10%, soit 341 550 euros.

La collectivité pouvant toujours vendre à un prix plus élevé et l'offre du promoteur étant très proche de ce dernier montant, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession au prix proposé par la Savoisienne Habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CEDE** un terrain d'une surface de 2141 m<sup>2</sup> à la SAVOISIENNE HABITAT pour un montant de 325 000 euros HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition par devant Maître Caroline ROISSARD, notaire à Montmélián ;
- **FIXE** les frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS